



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Publié le : 12/12/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 19h43

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°45 incluse), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°13), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°13), M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°27), M. Yves GUYEN (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°42 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°60 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°41 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n°13), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Aurélien LAROPPE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, M. Benoît VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°42), M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°46), M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. Frank LAIDIE (jusqu'à la question n°26 incluse), M. Yves GUYEN donne pouvoir à M. Marcel FELT (à compter de la question n°43), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Yves MAURICE donne pouvoir à M. Gilles ORY (à compter de la question n°61), M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°42), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

Délibération n°2024/2024.00385

Rapport n°10 - Association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQMSI) - Soutien financier de Grand Besançon Métropole pour son programme d'actions

**Association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et
Systèmes Intelligents (CMQMSI) - Soutien financier de Grand Besançon
Métropole pour son programme d'actions**

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	20/11/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Enseignement Supérieur »	Montant prévu au BP 2024 : 548 820 € Montant de l'opération : 20 000 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie en matière de formation et de sensibilisation des métiers auprès des jeunes sur le savoir-faire des microtechniques et dans le cadre du développement économique et du recrutement des entreprises microtechniques implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole, dès 2019, Grand Besançon Métropole a adhéré à l'association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents.

Il est proposé de financer le programme d'actions du CMQ MSI engagé avec Grand Besançon Métropole et de verser 20 000 € sous forme d'une subvention.

➤ Rappel contribution GBM au CMQ MSI

2022	2023
9 000 €	19 800 €

I. Présentation du CMQ MSI

Les campus des métiers et des qualifications ("CMQ") est un label, créé par décret du 29 septembre 2014, permettant d'identifier un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Le CMQ MSI a été créé en février 2017. Il a été opérationnel à partir du 8 janvier 2018. Le 3 septembre 2019, afin de structurer la gouvernance, il évolue sous le statut associatif. En février 2021, il est labellisé Campus d'excellence. Le président de l'association CMQ MSI est Monsieur Thoulouze (responsable industrialisation de la société SOPIL installée à Pirey) et son directeur est Emmanuel Foltete (enseignant).

Aujourd'hui le CMQ MSI rassemble près de 80 adhérents. Il emploie 5 personnes

Les membres du bureau sont représentés par le groupe R Bourgeois, la société Sopil, l'UIMM, Femto-st, les lycées Jules Haag, Victor Bérard (Morez) et Edouard Belin (Vesoul), Supmicrotech, l'UFC.

II. Les missions du CMQ MSI

Le CMQ MSI a pour missions d'offrir une large gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau et sous différents statuts (scolaire, étudiant, apprenti, en formation continue) et de valoriser l'enseignement professionnel, atout pour l'insertion professionnelle des jeunes dans le domaine des microtechniques.

Les principaux enjeux et défis du CMQ MSI est d'apporter une réponse aux enjeux mondiaux sur la miniaturisation et « l'intelligent » comme :

- le développement durable et la mixité des métiers,
- la miniaturisation des objets (réduction du poids et de la consommation d'énergie),
- l'intégration de nombreuses fonctions dans des volumes restreints : systèmes intelligents,
- les objets connectés,
- l'industrie 4.0 : la fabrication additive, la cobotique, la réalité augmentée, l'intelligence artificielle,
- Micro et nanotechnologies (structuration des couches minces, métamatériaux, micro-capteurs, structures intelligentes...).

Le CMQ MSI renforce les liens entre les entreprises, les établissements de formation et la recherche. Il contribue à l'amélioration du taux d'emploi et participe au développement de l'attractivité du territoire.

III. Les divers axes du programme d'actions du CMQ MSI

Le CMQ MSI porte plusieurs programmes d'actions déclinés à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté et couvre 5 territoires d'industrie.

Grand Besançon Métropole est sollicitée dans le cadre du programme présenté en annexe 1 de la convention jointe au rapport.

IV. Le plan de financement du programme d'actions

La mise en oeuvre du programme d'actions proposée est de 35 900 €.

Ce programme présente les actions déployées sur le territoire de Grand Besançon Métropole

La demande de financement pour Grand Besançon Métropole est de 20 000 €.

Les financeurs sont également la Région, le Ministère de l'Education Nationale et du soutien privé.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention jointe au rapport.

MM. Nicolas BODIN (1) et Sébastien COUDRY (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions du CMQ MSI à hauteur de 20 000 €,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Yves MAURICE
Conseiller Communautaire Délégué



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 : convention et ses annexes



Convention Relative au soutien du programme d'actions de CMQ MSI

ENTRE

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne Vignot, dûment habilitée à signer, d'une part

Et :

L'association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQ MSI), représentée par son Président, Monsieur Thoulouze, dûment habilité, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité,

Vu la délibération n°.....du Conseil de Communauté en date du.....,

Exposé des motifs

Dans le cadre de la stratégie en matière de formation et de sensibilisation des métiers auprès des jeunes sur le savoir-faire des microtechniques et dans le cadre du développement économique et du recrutement des entreprises microtechniques implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole, dès 2019, Grand Besançon Métropole a adhéré à l'association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents.

Les campus des métiers et des qualifications ("CMQ") est un label, créé par décret du 29 septembre 2014, permettant d'identifier un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Les principaux enjeux et défis du CMQ MSI est d'apporter une réponse aux enjeux mondiaux sur la miniaturisation et « l'intelligent » comme :

- le développement durable et la mixité des métiers ;
- la miniaturisation des objets (réduction du poids et de la consommation d'énergie) ;
- L'intégration de nombreuses fonctions dans des volumes restreints : systèmes intelligents ;
- Les objets connectés ;
- L'industrie 4.0 : la fabrication additive, la cobotique, la réalité augmentée, l'intelligence artificielle
- Micro et nanotechnologies (structuration des couches minces, métamatériaux, micro-capteurs, structures intelligentes...).

Le CMQMSI renforce les liens entre les entreprises, les établissements de formation et la recherche. Il contribue à l'amélioration du taux d'emploi et participe au développement de l'attractivité du territoire.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au CMQ MSI et de définir les modalités de versement d'une subvention de 20 000 €. Cette subvention a été attribuée à l'Association pour ses 3 actions couvrant la période décembre 2024 - novembre 2025.

Article 2 - Les actions de l'Association CMQ MSI

CMQ MSI s'engage à conduire les actions conformes au programme et budget décrit en annexes 1 et 2.

CMQ MSI s'engage à formaliser une rencontre avec l'ensemble des financeurs pour présenter les résultats de l'ensemble du programme d'actions.

Article 3 – Engagements de Grand Besançon Métropole et CMQ MSI

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 20 000 € pour son programme d'actions, pour un budget prévisionnel global de 35 900 € pour les actions décrites à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 20 000 € à la signature de la présente convention,

CMQ MSI s'engage à fournir en fin de programme des actions (**15 novembre 2025**), en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

CMQ MSI s'engage sur le mois de juillet 2025 à convier GBM pour remettre un bilan intermédiaire.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 31 décembre 2025.

La participation financière de Grand Besançon Métropole au CMQ MSI doit donner lieu à une demande de paiement dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

CMQ MSI s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du CMQMSI

L'Association CMQ MSI s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

L'Association CMQ MSI s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de Grand Besançon Métropole lors de ses entretiens avec la presse ou les médias.

L'Association CMQ MSI décide d'apposer des panneaux de communication, de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

L'Association CMQ MSI s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de Grand Besançon Métropole dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide ;
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide ;
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles ;
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à Grand Besançon Métropole.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'Association CMQ MSI a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de Grand Besançon Métropole prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Le Président du Campus des Métiers et des
Qualifications Microtechniques et Systèmes
Intelligents

La Présidente Grand Besançon Métropole

Jean-Charles Thoulouze

Anne VIGNOT

Annexe 1 : programme d'actions du CMQ MSI sur la période décembre 2024-novembre 2025

Le plan de relance industrielle impulsé par l'état devant s'accompagner de la formation de futurs techniciens, le Campus propose différentes actions pour l'attractivité des formations et des métiers techniques et pour l'adaptation des formations aux besoins en compétences des entreprises industrielles de notre territoire.

Action 1 : Gagne ton stage de 3e dans une entreprise des Microtechniques :

L'action « Gagne ton stage de 3e dans l'Industrie » a été proposée lors du salon MICRONORA 2024. Action organisée par les Territoires d'Industrie, Micronora, l'UIMM, POLYVIA et le CMQ MSI. 32 élèves, ont obtenus un stage dans une entreprise du territoire.

Cette action est renouvelée le mercredi 24 septembre 2025 dans les locaux de SUPMICROTECH.

Public ciblé : 70 élèves de 3^e issus des collèges du Grand Besançon Métropole sont attendus. Les parents accompagnent les élèves ce qui les familiarise avec l'Ecole d'ingénieur de Supmicrotech.

Les collèges sont : Albert Campus, Clairs Soleils, Denis Diderot, 3ePM lycées Jules Haag, Victor Hugo, Voltaire, Proudhon, Lumière, Stendhal, Claude Girard (Châtillon le Duc), Entre Deux Velles (Saône), Georges Pompidou (Pouilley-les-Vignes), Jean Jaurès (Saint Vit)

15 entreprises seront mobilisées pour présenter les métiers des microtechniques :
AUGE Microtechnic Group, FRALSEN, SCODER, CRYLA GROUP, R-METAL, SOPIL, AOPB, R. BOURGEOIS, GRUPO ANTOLIN, MANTION, PLASTIVALOIRE, CHEVAL FRERES, POLYCAPTIL, DCM Précision, METALIS

Un serious game sera organisé pour rendre la découverte plus ludique.

Des visites des plateformes techniques et scientifiques hébergées dans supmicrotech seront organisées. Un moment de convivialité est envisagé pour clôturer la journée.

Partenaires pour l'édition de 2025 : Les territoires d'Industrie, MICRONORA, l'UIMM Franche-Comté, POLYVIA, SUPMICROTECH, les établissements scolaires

En 2026, l'opération sera renouvelée lors du salon MICRONORA.

Action 2 : les soirées des Microtechniques

Organisation de Portes Ouvertes dans 5 entreprises du Grand Besançon Métropole afin de permettre aux élèves de collège et de lycée de visiter, avec leurs parents, une entreprise, son savoir-faire et d'échanger avec des professionnels lors d'un moment convivial. Les enseignants des établissements scolaires et organismes de formation du territoire sont également invités.

Public ciblé : élèves de collège, lycée publics et privés du Grand Besançon Métropole, enseignants et organismes de formation

Organisation de 5 soirées Portes ouvertes au total sur janvier, mars, mai, septembre, novembre 2025.

Par soirée : 15 élèves et 30 parents ; 6 enseignants, 4 organismes de formations

Au total de l'action : 55 participants

5 entreprises parmi les partenaires du CMQ MSI : SOPIL, FRALSEN, R. BOURGEOIS, SOPHYSA, GRUPO ANTOLIN répondent d'ores et déjà présentes.

Action 3 : découverte des métiers de l'aéronautique en lien avec le PMT lors du Salon du Bourget

Le 55ème Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace, constitue la plus importante vitrine mondiale du secteur. Dans le cadre de ce salon, le Campus propose à des élèves de 3^e, 2nde et de BTS de découvrir les métiers liés à l'aéronautique sur une journée.

Ils seront accueillis par le cluster PMT ASD, découverte de 3 entreprises de notre territoire sous-traitante du secteur de l'aéronautique, visite de « Avion des Métiers » destinée à la promotion des métiers et des formations du secteur aéronautique et spatial, découverte de l'avion décarboné et une visite du salon.

Public cible : 66 élèves et 10 accompagnateurs.

Partenaires : le PMT ASD, le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales), les établissements scolaires et le CMQMSI

Suite à cette journée, une visite dans une entreprise sous-traitante de l'aéronautique sur le territoire de GBM sera proposée.

Action 4 : transition numérique de l'Industrie des Microtechniques : adaptation de formations aux besoins en compétences des entreprises du territoire

Suite à la demande par GBM, l'identification des besoins en compétences des entreprises des Microtechniques dans le cadre de la transition numérique et la construction de la carte des formations a été réalisée.

Dans la continuité de cette action, le CMQ MSI propose en collaboration avec les entreprises du territoire de Grand Besançon Métropole de construire (une soixantaine):

- 3 à 4 nouvelles formations (coloration de formations en formation initiale et adaptation de formations en formation continue) ;
- un plan de communication pour faire connaître ces formations aux jeunes et à leur famille dès la rentrée 2026.

Partenaires : lycées publics et privés de Grand Besançon Métropole, France Travail, les organismes de formation (GRETA, AFPA, AFPI, ACCESS CODE SCHOOL) et le CMQ MSI.

Dans le cadre de cette action, le CMQ MSI s'engage dans la :

- création et animation de comités de pilotage avec les entreprises et les organismes de formation afin de définir les référentiels de 3 à 4 formations susceptibles de répondre aux besoins en compétences des entreprises dans le cadre de la transition numérique des entreprises ;
- mise en place d'actions de communication auprès des élèves de collège et de lycée de GBM afin de les sensibiliser aux nouvelles formations.

Annexe 2 : budget prévisionnel du programme

Le budget total prévisionnel pour l'ensemble du programme d'actions du CMQ MSI est de 35 900 €.

L'action 1 porte sur un budget à 4 000 €, l'action 2 à 7 000 €, l'action 3 à 6 000 € et la 4^{ème} à 3000 €.

La charge salariale dédiée à ce programme s'élève à 15 900€.

Les financeurs sont : la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 7 350€, le Ministère de l'éducation nationale pour 3 550 €, un soutien privé à hauteur de 5 000 €.

La subvention de Grand Besançon Métropole est de 20 000 €

Annexe 3 : indicateurs territoriaux attendus

Communiquer les effectifs, participants concernés et leurs profils pour chaque action et préciser le nombre d'élèves par établissements

Pour les entreprises impliquées dans chaque action, un listing mentionnant l'entreprise et la fonction de l'interlocuteur présent

Indiquer le nombre de séances de travail avec son listing de participants

Transmission de tous les supports de communication réalisés sur tout type de supports